



Programme d'appui à l'initiative

ENPARD
MÉDITERRANÉE



PROJET D'APPUI A L'INITIATIVE ENPARD MEDITERRANEE

RAPPORT FINAL D'ACTIVITES MAROC

DE JUILLET 2015 A JUIN 2018

Equipe du PAI ENPARD :

Jean-Paul Pellissier, Directeur du projet
Philippe Legrusse, Coordinateur Maroc
Rachid Harbouze, Coordinateur national
Jean-Pierre Rolland, Expert Senior
Wided Khechimi, Consultant

NOVEMBRE 2018

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne.
Son contenu relève de la seule responsabilité du CIHEAM-IAMM et ne peut aucunement
être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne.

Ce rapport national fait partie intégrante du rapport final de la Phase 2 du Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée qui s'est déroulée de juillet 2015 à juin 2018.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :

- Jean-Paul Pellissier – pellissier@iamm.fr
- Philippe Legrusse – legrusse@iamm.fr

ACTIVITES NATIONALES

ANALYSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Le Ministère de l'Agriculture marocain a demandé au PAI ENPARD II d'accompagner la phase de lancement opérationnelle de la stratégie de développement des zones rurales défavorisées. Le Directeur de la Direction du Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne (DDERZM) au sein du Ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rurale et des eaux et forêts (MAPMDREF), a ainsi été nommé point focal ENPARD. Un groupe de réflexion (*think tank*) a été désigné par le Ministère, il regroupe des membres issus du MAPMDREF, d'organismes de formation et de recherche ainsi que de la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du développement Rural. La société civile a été plus largement associée lors des activités développées dans les régions.

Sur la base de nombreuses rencontres de l'équipe d'appui du CIHEAM-IAMM, constituée de Philippe Le Grusse et de Rachid Harbouze, avec des représentants des institutions publiques et de la société civile, impliqués dans le développement rural, trois thématiques prioritaires ont été retenues par le MAPMDREF pour servir de fil conducteur aux actions à conduire.

Compte tenu des enjeux de régionalisation et de décentralisation des politiques publiques existant au Maroc, le MAPMDREF a demandé que ces thématiques soient approfondies en région, sur des terrains concrets illustrant la diversité géographique du pays. Il a ainsi été décidé d'organiser des ateliers régionaux réunissant les acteurs des différents secteurs impliqués localement dans l'élaboration de projets de territoires et les responsables des services centraux en charge de la politique de développement rural.

Durant toute la seconde phase du PAI ENPARD II au Maroc les conditions de mise en œuvre du projet ont été globalement très favorables. La collaboration entre l'équipe du programme, le Ministère de l'Agriculture marocain, la Délégation de l'UE à Rabat et l'ensemble des partenaires institutionnels, la profession agricole, la société civile a toujours évolué positivement au regard des activités menées.

SYNTHESE DES ACTIVITES

ATELIER DE LANCEMENT DU PAI ENPARD II AU MAROC

Suite aux échanges avec le *think tank* et de nombreux acteurs publics et privés marocains deux axes transversaux se sont dégagés : les connaissances (enseignements, formation et recherche) et la durabilité, qui doivent structurer le travail mené au niveau national et dans les régions pilotes sur trois thématiques prioritaires :

- Le développement des territoires ruraux et la gouvernance,
- Les organisations professionnelles et l'appui aux acteurs,
- Les agrosystèmes et chaînes de valeur : valorisation et commercialisation

Sur ces bases, le séminaire de lancement du PAI ENPARD II au Maroc a été organisé le 2 décembre 2015, à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, en présence du Pr. Mohamed SADIKI, Secrétaire général du département de l'agriculture et de SE Joy RUPERT, Ambassadeur représentant de l'UE au Maroc. Il a rassemblé plus de 85 participants issus de tous les horizons impliqués dans le développement rural (ministère concernés, organisations paysannes, société civile, secteur privé...). Ce séminaire a été l'occasion (i) de présenter la nouvelle Stratégie de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne et la Stratégie de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (stratégie de développement régionale), (ii) de présenter le *think tank* et les thématiques prioritaires identifiées, (iii) d'échanger sur le cadrage des thématiques et de finaliser les objectifs opérationnels, ainsi que leur ancrage au niveau des régions.

ATELIERS NATIONAUX ET EN REGION

Suite au séminaire de lancement, des ateliers de travail ont été organisés dans trois régions pilotes.

Ils ont réuni les acteurs locaux des différents secteurs impliqués localement dans l'élaboration de projets de territoires et les responsables des services centraux en charge de la politique de développement rural :

- 18 - 19 avril 2016 : Atelier régional de Tanger – Tétouan – Al Hoceima (75 participants)
- 11-12 juillet 2016 : Atelier régional d'Agadir - Souss Massa Draâ
- 13-14 juillet 2016 : Atelier régional de Beni Mellal-Khénifra (57 participants)

Ces ateliers en région répondaient aux enjeux de régionalisation et de décentralisation des politiques publiques mises en œuvre au Maroc. Outre la présentation de la Stratégie de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne et du PAI ENPARD II, ces ateliers avaient pour objectif d'approfondir les priorités thématiques retenues, en les confrontant aux spécificités territoriales du pays, afin de consolider la méthodologie de mise en œuvre

opérationnelle de la stratégie de développement rural et d'élaboration des Plans régionaux de développement. Il s'agissait ainsi d'identifier les enjeux, les forces et les faiblesses de la région, de préciser les chantiers à approfondir et de discuter des possibilités d'ancrage des thématiques dans le cadre de projets de développement rural territorialisés. Lors des ateliers, 3 groupes thématiques ont été constitués animés par trois experts marocains recrutés à cet effet.

Le 7 décembre 2016, un atelier national d'étape de mise en œuvre du PAI ENPARD II s'est tenu à Rabat. Il a réuni plus d'une soixantaine de participants, en présence du point focal M. Said LAITH, Directeur de la Direction du Développement de l'Espace Rural et des Zones Montagneuses et de M. Didier NILS, Responsable de la section opérationnelle « Développement Social et Rural » à la Délégation de l'UE au Maroc.

Cet atelier avait pour objectifs de présenter la synthèse des activités 2015-2016 et de discuter des actions programmées pour 2017. Ce fut également l'occasion d'échanger sur les démarches de labélisation et de marketing territorial en s'appuyant sur la présentation de deux expériences européennes concernant : la marque territoriale « Pays cathare » (Anne Laurent - Service agriculture et patrimoine au Département de l'Aude) et la création et le fonctionnement de groupes d'action locale (GAL) en Pays Pyrénées Méditerranée.

Enfin, une proposition de guide de montage et d'évaluation des projets de développement territoriaux au Maroc a été discutée.

Suite à l'atelier national d'étape trois autres ateliers de travail ont été organisés en région :

- 15-16 mars 2017 : Atelier régional Région Orientale – Oujda (82 participants)
- 26-27 avril 2017 : Atelier régional Marrakech – Safi (78 participants)
- 12-13 juillet 2017 : Atelier régional Fès – Meknès (80 participants)

Concernant notamment ces trois régions, l'atelier de travail a été suivi d'une réunion du *think tank* avec des représentants de la Direction régionale de l'agriculture, afin de faire le point sur l'atelier et préparer les activités à venir. A cette occasion le service de développement rural régional a présenté le ou les projet(s) de territoire intégré(s) pré-identifié(s) au niveau de la région. Après une analyse de la pertinence du choix effectué, le projet a été validé et pourrait être prioritairement présenté pour financement.

Ainsi :

- **Pour la région de Tanger - Tétouan – Al Hoceima**, six communes rurales de la province d'Al Hoceima ont été proposées pour un projet de développement territorial. Les principales filières identifiées concernent l'amandier, le cactus, les plantes aromatiques et médicinales, l'olivier, le figuier, les céréales, les légumineuses, les cultures fourragères et l'élevage caprin.
- **Pour les régions d'Agadir – Souss Moussa Draâ et de Beni Mella – Khénifra**, cinq produits ont été retenus pour une éventuelle intervention dans le cadre de projets de développement intégré, à savoir : le caroubier, le cactus, la viande caprine, la pomme et la banane en plein champs.

Pour la région Orientale – Oujda, la région Marrakech – Safi et la région Fès Meknès, un document complet a été élaboré présentant chaque région, ses points forts et ses points faibles et proposant un ou plusieurs projets de développement territoriaux :

– **Région Orientale – Oujda**

Projet de développement agricole et de désenclavement des bassins de production d'amandes dans la région de l'Oriental et Projet de développement des parcours et de l'élevage dans la région de l'Oriental.

– **Région de Marrakech – Safi**

Projet interprovincial de développement rural dans la région de Marrakech-Safi visant à : appuyer l'intensification et la diversification des systèmes durables de production agricole ; soutenir le développement des activités rurales non agricoles (artisanat, tourisme, petit commerce) ; améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques de base ; contribuer à la gestion des ressources naturelles. Les productions de pommes, de noix, d'amandes, d'olives et de caroube, ainsi que l'élevage ovin et caprin extensif ont été ciblées.

– **Région de Fès – Meknès**

Projet de développement rural de la Province d'Ifrane visant notamment : le développement des filières agricoles phares de la province (arboriculture fruitière et élevage ovin), leur valorisation via la création d'unités de valorisation, le désenclavement des communes rurales en créant des pistes permettant la réduction des coûts de transport et favorisant la commercialisation des produits agricoles.

GUIDE DE MONTAGE ET D'ÉVALUATION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAUX

Sur la base des travaux menés au niveau national et dans chaque région, il a été décidé d'élaborer, à la demande des participants aux différents ateliers, un « Guide de montage et d'évaluation des Projets de Développement Intégré Territoriaux ». Ce guide réalisé avec l'appui du bureau d'études NOVEC a pour ambition de contribuer à la mise en œuvre d'une démarche structurée et partagée de montage de projets intégrés de territoires multisectoriels, avec des analyses prévisionnelles d'impacts sociaux, économiques et environnementaux.

Une première version a été présentée et débattue lors d'un séminaire le 20 juin 2018 à Marrakech qui a rassemblé environ 70 participants représentant l'ensemble des acteurs publics et privés nationaux et régionaux du secteur agricole et du développement rural.

ATELIER DE CLOTURE

Le séminaire final du PAI ENPARD II au Maroc s'est déroulé à Rabat le 28 juin et a rassemblé 75 participants représentant l'ensemble des acteurs publics et privés nationaux et régionaux du secteur agricole et du développement rural, ainsi que des représentants de la Délégation de l'UE.

Cet atelier a permis de présenter les principales activités conduites dans le cadre du PAI ENPARD II et notamment :

- Une synthèse des recommandations et des projets ayant émergés des ateliers régionaux,
- La première version du guide de montage et d'évaluation des Projets de Développement Territoriaux au Maroc.

ACTIONS DE FORMATION

Avec l'appui de M. Michel Garrabé, Professeur de Sciences Economiques à l'Université de Montpellier et spécialiste de l'évaluation économique de projet, un voyage d'étude et de formation à l'évaluation économique des projets a été organisé du 26 au 30 mars 2018, à Montpellier au CIHEAM-IAMM, pour 15 cadres marocains. L'objectif était d'une part, de leur permettre de disposer de connaissances et d'outils pour élaborer des projets de développement territoriaux intégrés et en mesurer les impacts, et d'autre part, de bénéficier de l'expérience de structures mettant en œuvre des dynamiques territoriales (visite du Pays Pyrénées Méditerranée) et des stratégies de développement s'appuyant sur la création d'une marque territoriale (marque Pays Cathare, propriété du Conseil Général de l'Aude déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle). Ces modèles de démarches inclusives territorialisées sont extrêmement novateurs pour les pays du Maghreb engagés dans des démarches de décentralisation, de participation et d'autonomisation des acteurs au niveau des territoires ruraux.

ENCADREMENT DE STAGES

Le PAI ENPARD II a permis d'encadrer deux stages d'Ingénieur d'Etat en Agronomie (Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II) :

- Chaimae Saoud – « Les indicateurs des mesures d'adaptations aux effets du changement climatique dans le montage et l'évaluation des projets de développement rural »
- Fairouz Chorfi : « Evaluation financière et économique ex ante d'un Projet de développement rural et des zones de Montagnes (cas des provinces d'Al Haouz et de Chichaoua – Fairouz Chorfi) »

PRINCIPAUX RESULTATS

Le PAI ENPARD II s'est inscrit, à la demande du Ministère de l'Agriculture, dans la dynamique portée par le gouvernement marocain de mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie de développement rural centrée sur les zones défavorisées. Ses apports méthodologiques et sa démarche participative ont suscité l'adhésion des acteurs, tant au niveau central qu'au niveau régional où les attentes sont nombreuses.

A travers la mise en place d'un *think tank* composé de représentants du MAPMDREF, d'organismes de formation et de recherche, ainsi que de la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du développement Rural et en ouvrant largement le débat, dans 6 régions du pays, à la société civile, notamment les organisations paysannes, le PAI ENPARD II a permis la mise en place d'un nouvel espace de dialogue inclusif sur les politiques agricole et rurale, au sein même des territoires.

Au Maroc, le PAI ENPARD II en adoptant une approche très spécifique qui croise les thèmes prioritaires et les territoires et en décentralisant les activités dans 6 régions pilotes a permis l'élaboration de projets susceptibles de constituer l'ossature de plans territoriaux de développement dans ces régions et pouvant faire l'objet de financement de la part des partenaires techniques et financiers.

Le PAI ENPARD II a aussi conduit à l'élaboration d'un guide méthodologique et pratique à destination des responsables nationaux et régionaux en charge de l'élaboration de plans territoriaux de développement.

Le PAI ENPARD II au Maroc a conduit à :

- la mise en place d'un *think tank* national constitué de représentants du MAPMDREF, d'organismes de formation et de recherche, ainsi que de la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du développement Rural, qui a su mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur agricole au niveau national et en région ;
- l'organisation de 3 ateliers nationaux et 6 ateliers en région rassemblant les principaux acteurs publics et privés concernés par les thématiques et la réalisation de multiples réunions notamment avec le *think tank* ;
- la production de 3 documents régionaux complets présentant pour chaque région, ses points forts et ses points faibles et proposant un ou plusieurs projets de développement territoriaux ;
- la production de 12 notes de cadrage et 7 rapports d'atelier et de mission et la diffusion de 25 présentations ;
- l'élaboration d'un Guide de montage et d'évaluation des projets de développement territoriaux ;
- l'intervention de 4 experts nationaux sur l'ensemble des ateliers et la diffusion de leurs présentations
- l'intervention de 2 experts européens sur l'ensemble des ateliers et la diffusion de leurs présentations ;
- l'organisation d'un voyage d'étude et de formation pour une quinzaine de cadre du Ministère de l'Agriculture avec l'appui d'un expert européen dans l'évaluation économique de projets territoriaux ;
- l'encadrement de deux stages d'ingénieur d'Etat en agronomie ;
- l'identification de plusieurs projets de développement territorial pouvant être présentés aux partenaires techniques et financiers, en particulier à l'UE.

ACTIVITES SOUS REGIONALES MAGHREB

L'APPROCHE ADOPTEE AU NIVEAU SOUS REGIONAL ET REGIONAL

Un des objectifs majeurs du PAI ENPARD II était de construire et de coordonner un cadre pour le dialogue régional sur les politiques agricole et de développement rural.

Au moment du lancement du projet il n'existait aucun instrument de coopération, ni d'institution ou d'organisation spécifiquement en charge des questions de développement agricole et rural à l'échelle de la région méditerranéenne que le projet d'appui à l'initiative ENPARD aurait pu renforcer. Ainsi, le PAI ENPARD II a essayé de combler ce vide et apparaît aujourd'hui comme le seul projet régional traitant explicitement et directement des politiques agricoles et rurales à niveau régional en Méditerranée.

Pour cette raison, le projet n'a eu d'autre choix que de s'appuyer sur l'animation d'un dialogue au niveau national qui permette d'alimenter un dialogue sous régional (Maghreb, Machrek) et régional, en faisant émerger des thématiques communes concernant le développement agricole et rural en Méditerranée.

Au Maghreb, c'est le pays organisateur qui a choisi le thème du séminaire sous régional qu'il organisait, sans obligatoirement que ce thème soit identifié comme prioritaire dans le pays et sans qu'une concertation entre les pays n'ait eu lieu au préalable. Quatre thèmes ont ainsi fait l'objet d'échanges d'expériences au niveau sous régional :

- La valorisation des produits agricoles,
- Le renforcement du système coopératif au Maghreb,
- L'assurance et la gestion du risque en agriculture au Maghreb,
- L'adaptation des territoires fragiles face au changement climatique.

En plus des notes de cadrage et/ou de synthèse préparées par l'équipe d'appui du CIHEAM-IAMM, les séminaires ont en général fait l'objet de l'appui d'une expertise externe, via notamment la présentation d'expériences européennes.

Ces échanges de savoirs et d'expériences ont notamment conduit à envisager une réflexion transnationale sous l'égide de l'Union du Maghreb Arabe portant sur l'intérêt de mettre en place une fédération sous régionale d'organisation de producteurs.

Ils ont aussi permis de produire un document collectif faisant l'état des lieux des politiques d'appui à l'organisation des producteurs dans les trois pays du Maghreb.

Enfin, lors de l'atelier relatif au changement climatique, afin de renforcer les capacités de négociation des trois pays auprès des institutions régionales et internationales, il a été recommandé de présenter des projets communs éligibles aux fonds climat, visant l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique sur les territoires fragiles (oasis, régions de montagne, etc.).

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES : QUELLES MESURES D'APPUI A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET A L'ORGANISATION DES ACTEURS AU MAGHREB ? » - MEKNES 29-30 AVRIL 2016

Au Maghreb, l'amélioration de la valorisation des produits agricoles et de leur commercialisation est un réel enjeu pour l'augmentation du revenu des agriculteurs, le développement de leurs activités, la lutte contre la pauvreté rurale et l'amélioration de la sécurité alimentaire des foyers ruraux les plus pauvres. Dans les trois pays partenaires, les producteurs, notamment les plus modestes, restent souvent déconnectés des marchés et en incapacité de s'organiser pour défendre leurs intérêts au niveau national (face aux intermédiaires, transporteurs, industriels, grossistes...), et encore plus à l'international (positionnement d'une offre se démarquant dans un environnement concurrentiel).

Considérant ce contexte, les pays partenaires maghrébins ont montré un vif intérêt pour dialoguer autour de leurs visions et expériences en matière de stratégies agricoles, qui soient en mesure de relever les défis de la construction territoriale et de la coordination des acteurs locaux en faveur d'une meilleure maîtrise des marchés et des circuits de distribution.

Un séminaire sous régional, visant à initier le dialogue sur la thématique de « **la valorisation des produits agricoles et des mesures d'appui à la commercialisation et à l'organisation des acteurs** », a été organisé à Meknès les 29 et 30 avril 2016. Cet événement avait pour objectif d'échanger sur les politiques développées dans les trois pays afin d'améliorer l'accès des producteurs aux marchés nationaux et internationaux et d'appuyer leur regroupement au sein de différentes formes organisationnelles (coopératives, syndicats...).

Outre un échange d'expériences sur des enjeux communs, les débats et discussions ont permis de proposer des recommandations en mesure d'alimenter les stratégies politiques nationales. Par ailleurs, les trois pays maghrébins participants ont pu s'entendre sur le souhait commun :

- d'organiser prochainement des ateliers et rencontres d'échanges entre les acteurs du monde agricole autour des différentes trajectoires d'évolution des organisations de producteurs ;
- de produire un document collectif faisant l'état des lieux des politiques d'appui à l'organisation des producteurs dans les trois pays du Maghreb ;

- de produire une note de présentation du processus d'élaboration des marques ombrelles à l'échelle d'un territoire (sur la base de l'expérience présentée par l'expert Olivier Rives concernant cet outil).

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « RENFORCEMENT DU SYSTEME COOPERATIF AU MAGHREB : CONSTRUCTION D'UN PLAN D'ACTION MAGHREBIN POUR L'AUTOPROMOTION DES COOPERATIVES AGRICOLES » – ALGER 14 -15 DECEMBRE 2016

La fin de l'année 2016 a été marquée par la mise en place d'une réflexion commune aux trois pays sur la question des coopératives agricoles. Il s'agit en effet d'un outil majeur dont disposent les agriculteurs ainsi que les gouvernements en matière de politique publique, afin de développer les productions, d'améliorer les revenus des producteurs, d'organiser la profession... Les trois pays du Maghreb disposent d'histoires agricoles et coopératives propres, dont l'analyse comparée est particulièrement riche d'instructions.

Les coopératives agricoles ont ainsi fait l'objet d'un atelier sous régional à Alger les 15 et 16 décembre 2016. Il a rassemblé 70 représentants des ministères en charge de l'agriculture, de nombreuses coopératives agricoles, des banques et des organismes d'appui aux organisations professionnelles.

Après avoir présenté et discuté des principes universels des coopératives agricoles, afin notamment de donner à l'ensemble des participants une vision et une compréhension commune de la notion de coopérative, un exemple phare de coopérative française a été exposé suivi d'un débat, afin de d'analyser les facteurs de réussite de cette entreprise.

Plusieurs ateliers thématiques se sont ensuite déroulés, tout d'abord entre membres de chaque délégation afin d'analyser en détails les éléments du contexte national, ainsi que les particularités et les enseignements majeurs tirés de l'expérience de chacun des pays, puis en séance plénière, afin de nourrir un dialogue entre les participants des différents pays.

Le séminaire s'est structuré autour de trois temps forts : le diagnostic du système coopératif des trois pays, l'identification des conditions de développement du système coopératif, la construction d'une vision maghrébine des coopératives et l'élaboration des fondements d'un partenariat maghrébin en la matière.

D'après les participants, les principaux atouts du séminaire ont été : i) l'échange d'expériences entre les pays du Maghreb et la France, grâce à une grande diversité d'acteurs (administrations, coopératives, techniciens, banques...), ii) la prise de recul, l'autodiagnostic et la remise en question des pratiques de chacun, iii) la consolidation de la motivation des acteurs présents et l'apport d'une énergie nouvelle permettant d'avancer, iv) la qualité des discussions et des restitutions, ainsi que v) le climat chaleureux et le renforcement des liens de partenariat entre les pays.

Lors de l'atelier, les nombreux points communs des histoires et des structures du tissu rural et coopératif agricole que ce séminaire a permis de mettre en évidence, mais également la large

palette de stratégies mises en œuvre dans les pays et portées à différents stades, ont à la fois démontré l'intérêt d'un tel dialogue et de disposer d'une structure ou plateforme maghrébine travaillant sur cette thématique et permettant : i) l'échange d'expériences en matière de soutien aux coopératives, ii) l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les coopératives maghrébines, iii) l'autopromotion des coopératives et la défense des principes coopératifs dans les trois pays du Maghreb, iv) l'intérêt de poser les fondements d'une Union maghrébine des coopératives agricoles.

Il a été recommandé que l'Union Maghrébine Arabe (UMA), représentée lors du séminaire, soit l'institution porteuse et animatrice de la plateforme dédiée aux coopératives des trois pays et soit en charge du projet de création de l'Union des coopératives maghrébines.

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « ASSURANCE ET GESTION DU RISQUE EN AGRICULTURE AU MAGHREB » - TUNIS 16-17 MAI 2017

A la demande du Secrétaire d'Etat tunisien à l'Agriculture, la thématique de « l'assurance et de la gestion du risque en agriculture » a été retenue par les points focaux des trois pays concernés pour être le sujet du troisième séminaire sous régional.

L'identification de cette thématique répondait à la fois à une demande tunisienne mais aussi à une conjoncture régionale spécifique. En effet, la Tunisie a lancé vers la fin de l'année 2016 une loi pour la réactivation du fond des calamités agricoles suite aux catastrophes naturelles successives qu'a connues le pays sur le plan agricole. Au niveau régional, le Nord de l'Afrique a été marqué par un épisode de sécheresse de 4 ans qui a poussé certains pays à repenser certaines composantes de leur politique agricole. Ainsi, la thématique proposée pour le séminaire constituait pour les trois pays concernés une occasion d'échanger autour des instruments développés pour lutter contre l'impact des catastrophes naturelles sur l'économie agricole en général et sur le revenu des agriculteurs en particulier.

Les agriculteurs maghrébins sont confrontés à de nombreux risques pouvant provoquer des pertes de récoltes et des baisses importantes de leurs revenus. Or, malgré des systèmes d'assurance agricole qui existent de longue date, les taux de pénétration (primes/PIB) restent faibles : 0,7 % en Algérie, 2,9 % au Maroc et 1,8 % en Tunisie en 2011 (Troy, 2013) et le taux d'adhésion des agriculteurs est compris entre 5 et 7 % en fonction des pays. Le secteur agricole semble donc peu protégé au regard des enjeux. Néanmoins, des innovations sont aujourd'hui mises en œuvre ou en préparation dans chacun des trois pays du Maghreb.

C'est dans ce cadre que le programme d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée a organisé ce séminaire sous régional qui visait à :

- Faire l'état des lieux des systèmes d'assurance dans le secteur agricole au Maghreb ;
- Identifier les obstacles au développement des assurances et proposer des solutions ;
- Promouvoir le partage d'expériences entre le Nord et le Sud de la Méditerranée et entre les pays maghrébins ;
- Analyser la pertinence et l'efficacité des dernières innovations introduites dans le secteur.

Le séminaire qui s'est déroulé sur deux jours a accueilli une cinquantaine de participants représentant les principaux acteurs intervenant dans le secteur de l'assurance agricole, à savoir des représentants des syndicats agricoles, des responsables de coopératives agricoles, des assureurs et des représentants des ministères de l'Agriculture des pays maghrébins.

Dans cette perspective, le séminaire a permis de partager les expériences d'assurance agricole en France, de discuter l'état des lieux des assurances dans le secteur agricole au Maghreb, d'identifier les obstacles au développement des assurances, et d'analyser la pertinence et l'efficacité des dernières innovations introduites dans le secteur. Les échanges qui ont eu lieu ont permis de constater qu'au Maghreb les orientations stratégiques ne sont pas harmonisées. Alors que la Tunisie s'oriente vers la relance et la modernisation du Fond mutuel de garantie contre les catastrophes naturelles, l'Algérie part à la conquête des petits agriculteurs qui représentent 70 % des exploitants. Le Maroc de son côté privilégie une assurance multirisques climatique à travers un partenariat public-privé.

Par ailleurs, les participants des trois pays ont partagé la nécessité qu'il y avait de diversifier l'offre en matière d'assurance agricole pour couvrir tous les territoires et tous les risques, de simplifier les procédures pour inciter les agriculteurs à souscrire des assurances agricoles et de faciliter l'accès des assureurs aux données sur le secteur agricole pour les encourager à proposer des solutions assurantielles adaptées à la réalité de l'agriculture maghrébine.

Les experts présents ont souligné l'importance de :

- Diversifier l'offre et proposer un large éventail de produits qui permettent de répondre aux divers besoins des différentes catégories d'agriculteurs. Ils ont souligné également le rôle crucial de l'Etat dans le long processus d'instauration des systèmes d'assurance ;
- Simplifier les processus et la bonne compréhension des dispositifs permettant une large adhésion. Cette question se pose aujourd'hui pour certains produits innovants comme l'assurance indicielle et l'assurance par téléphone ;
- Disposer de données statistiques permettant la modélisation des risques et l'intégration du progrès technique. Dans les pays du Maghreb les données ne sont pas collectées automatiquement. Cela devrait être obligatoire pour favoriser la transition vers les nouveaux dispositifs émergents dans le secteur ;
- Gérer la confiance, ce qui renvoie à la place des agriculteurs et de leurs organisations. Dans ce domaine, les choix sont encore nombreux quant à leur intégration et leur mobilisation ce qui constituent autant de pistes de travail ;
- Promouvoir l'initiative locale, au travers par exemple des fonds de mutualisation qui est une piste intéressante et présente l'intérêt de remettre les agriculteurs et leurs organisation au centre du dispositif assurantiel ;
- Capitaliser les expériences passées au Maghreb permettant l'identification des ajustements à apporter et par la suite de proposer des produits adaptés à la situation.

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « DEFIS ET ENJEUX DE L'AGRICULTURE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES » - MARRAKECH 5-6 DECEMBRE 2017

Un séminaire sous régional Maghreb a été organisé les 5 et 6 décembre 2017 à Marrakech sur les « **Défis et enjeux de l'agriculture face aux changements climatiques** ». Comme le souligne la note de cadrage de cet atelier : « les problématiques liées aux changements climatiques apparaissent centrales au Maghreb tant l'agriculture semble tributaire de la pluviométrie et la croissance dépendante de la production agricole. En effet, la disponibilité en eau est le facteur limitant le plus important pour l'agriculture pluviale. Elle est aussi à l'origine de coûts croissants pour les systèmes de production irrigués. L'augmentation de l'aridité prévue par les projections climatiques sur l'ensemble de la Méditerranée va encore accentuer la pression sur les ressources en eau et l'agriculture du Maghreb. Pour s'adapter à ces changements de façon durable, voire pour les atténuer, il est donc aujourd'hui nécessaire (i) de rendre les agroécosystèmes plus résilients face au manque d'eau et à la variabilité de la pluviométrie, (ii) de diminuer leur dépendance aux intrants de synthèse, qui sont une source importante de consommation d'énergie, ainsi qu'à l'eau d'irrigation, et (iii) de fixer et stocker de façon pérenne des quantités croissantes de carbone.

En parallèle, l'augmentation de la demande alimentaire doit être satisfaite, et il est donc aussi nécessaire de trouver des moyens d'intensifier, de façon écologique et économiquement viable, la production alimentaire malgré des sécheresses chroniques de plus en plus intenses. ».

Ce séminaire a permis d'échanger sur les expériences présentées dans les trois pays du Maghreb concernant les effets du changement climatique et les mesures d'adaptation mises en œuvre et s'est conclu par des recommandations à différentes échelles (territoriales, nationales, sous régionales et régionales), notamment :

- La nécessité de développer les échanges et le partage des savoirs, des "success stories", des bonnes pratiques, des résultats de recherches et des innovations techniques et institutionnelles relatives à l'adaptation aux changements climatiques ;
- L'existence d'un déficit dans l'exploitation des connaissances produites par les institutions de recherche de la région et des outils existants. A ce titre, il a été recommandé de renforcer les moyens de coopération sur les connaissances et d'harmoniser les outils et les instruments pour la définition d'indicateurs de mesure du changement climatique sur le sol, l'eau et la biodiversité. Dans ce cadre il est recommandé la mise en place d'une plateforme maghrébine de partage des connaissances en relation avec les changements climatiques ;
- L'importance d'intégrer la dimension du changement climatique dans les cursus de formation et dans les programmes de recherche, de développement et de vulgarisation. A ce titre, la promotion de programmes maghrébins de recherche et de formations est très souhaitable;

La nécessaire mobilisation des instruments financiers pour mettre en œuvre des actions d'adaptation et investir dans des actions relatives au climat. Dans ce cadre, et afin de renforcer les capacités de négociation des trois pays auprès des institutions régionales et internationales, il a été recommandé de présenter des projets communs éligibles aux fonds climat, visant l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique sur les territoires fragiles (oasis, régions de montagne, etc..).